



Nicole Fontaine

Députée au Parlement européen,
Ancienne ministre déléguée à l'Industrie

Pour le « oui » mais pas « béni-oui-oui »

L'ancienne présidente du Parlement européen n'est pas normale pour rien. Celle que l'on a surnommée la « Jeanne d'Arc » de l'Europe, est naturellement décidée à « mouiller sa chemise » pour la victoire du « oui » au référendum sur le traité constitutionnel de l'Union européenne, car « un "non" serait extrêmement préjudiciable pour les intérêts français », mais elle n'est pas pour autant totalement comblée. « C'est le verre à moitié vide et à moitié plein », a-t-elle reconnu lors du petit déjeuner du club Lamennais du jeudi 20 janvier, présidé par Noël Clavelloux, président du **Conseil national des Ingénieurs et des Scientifiques de France (CNISF)**, et animé par François Gervais, rédacteur en chef de la **Lettre Horizons politiques**, qui avait pour thème : « Le traité constitutionnel, une nouvelle donne pour l'Europe ? »

Le « parler franc » de l'ancienne ministre déléguée à l'Industrie – particulièrement caustique lorsqu'elle a fustigé la culture du « non » de certains hauts fonctionnaires et la proposition de Bercy à considérer qu'« un euro dépensé, c'est un échec » – lui a permis de dresser un constat politique réaliste, mais relativement mesuré sur la portée des avancées permises par la future Constitution européenne et l'issue du scrutin. « Cela ne va pas être simple, mais je pense que l'on va gagner le



Nicole Fontaine et Noël Clavelloux.

référendum, car, quand trois grands partis, UMP, UDF et PS, sont derrière, la dynamique va faire que beaucoup de gens vont voter oui..., mais je suis peut-être trop optimiste », a-t-elle dit. Selon elle, l'argument le plus réel en faveur de la nouvelle Constitution, c'est qu'il corrige le traité « très mauvais et très médiocre » de Nice. Mais la députée européenne reconnaît que ce n'est pas facile à expliquer à l'opinion publique ! Elle redoute ainsi, avec juste raison sans doute, que les médias, durant la prochaine campagne du référendum, soient davantage

enclins à donner des temps d'antenne à Philippe de Villiers ou à Nicolas Dupont-Aignan qui battent la campagne sur le thème « la Turquie, c'est la fin de l'Europe », plutôt qu'à son plaidoyer pro-européen raisonnablement optimiste.

« Cette Constitution n'est pas la panacée, mais c'est un progrès, insiste-t-elle. Si l'on dit "non" à ce progrès, de toute évidence, on en prend pour des années d'immobilisme alors que chacun sait que la plupart des problèmes ont une solution à l'échelle de l'Europe. » Et Nicole Fontaine de résumer ainsi sa pensée : « On peut être pour le "oui" sans être "béni-oui-oui" ! » Ce qui est certain, pour elle, c'est qu'un « non » au référendum susciterait, toute proportion gardée, la même incompréhension chez nos voisins européens que lorsqu'ils ont vu Jean-Marie Le Pen au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2002...

La nécessité d'une « impulsion politique »

Avec sa double expérience de ministre de l'Industrie et de présidente de l'Assemblée de Strasbourg, Nicole Fontaine a souligné la nécessité d'une « impulsion politique » pour bousculer les lenteurs de l'Europe. Interrogée sur le point de savoir si la nouvelle Constitution allait favoriser et encourager les fusions industrielles au niveau européen, la députée de l'Assemblée de Strasbourg a reconnu que non. « Et c'est là où le bat blesse, a-t-elle poursuivi avant d'expliquer, l'Europe s'est fondée sur la libre concurrence. C'est devenu un postulat. Mais cela doit être largement tempéré par l'évolution des choses. Car, aujourd'hui, la concurrence est beaucoup moins intra européenne que mondiale. Cela veut dire que l'on a passé son temps à se tirer une balle dans le pied. » Elle a jugé, par exemple, « surréaliste » le fait que les « quelques mesures » qu'elle avait été amenée à prendre au gouvernement pour favoriser l'innovation pour les entreprises « ont toutes été rabattues à la baisse pour cause de règles communautaires » par la Commission de Bruxelles. De même, elle souligne que toutes les directives « fusions-acquisitions » ont été bloquées parce qu'il n'y avait pas d'accord sur les mécanismes de participation des salariés. « Il a fallu attendre trente ans, ajoute-t-elle, pour aboutir à un texte à minima sur le statut de la société européenne ! »



Le verre à moitié vide...

Pour ce qui est du « verre à moitié vide », Nicole Fontaine relève aussi qu'il n'y a pas de progrès en faveur de la majorité qualifiée dans le domaine de la fiscalité à cause de l'attitude des Anglais. « Or, ajoute-t-elle avec juste raison, tous ceux qui connaissent la question ont pensé que l'adoption de la monnaie unique allait constituer inévitablement, à terme, une harmonisation fiscale et sociale. Et là, malheureusement dans ce domaine, on en reste à l'unanimité », relève la députée européenne.

De même, elle ne voit pas très bien ce que l'inclusion de la Charte des droits fondamentaux dans le traité constitutionnel apportera aux citoyens, car, précise-t-elle, un certain nombre de

droits ont été assortis de la phrase « diabolique » suivante : « Dans le respect des législations nationales... ». À plusieurs reprises au cours de cette rencontre, Nicole Fontaine a tenu à préciser qu'elle n'était pas « pessimiste ». Ce qui est très réconfortant, a-t-elle insisté, « c'est que les opinions publiques sont beaucoup plus européennes qu'on ne le pense et qu'on ne le dit ».

Elle a présenté deux exemples illustrant les avancées permises par le traité constitutionnel. Le premier porte sur un secteur, celui de la sécurité et la justice, qui lui tient particulièrement à cœur en tant que présidente de la Fondation Scelles qui lutte contre l'exploitation sexuelle et le trafic d'êtres humains. Or, selon elle, la Constitution va donner des instruments nouveaux – en matière de coopération policière, reconnaissance mutuelle des décisions de justice, pôles plus forts d'Euro Just et d'Euro Pol – pour lutter contre les trafics d'êtres humains et d'organes. Ces deux trafics ont largement dépassé celui de la drogue, car ils sont plus rentables pour les criminels et moins dangereux, lui a confié récemment le nouveau commissaire européen chargé du secteur « liberté-sécurité et justice ».

...et à moitié plein

L'autre exemple positif en faveur de la Constitution tient à la création de la fonction de ministre des Affaires étrangères de l'Union. Ce qui devrait permettre à l'Europe d'éviter de revivre des épisodes assez tristes comme ceux du Kosovo, de la guerre d'Irak ou même, encore dernièrement, avec le Tsunami où l'on a vu « papa Bush et Clinton », mais personne de l'Union européenne parce que le président de la Commission n'a pas estimé devoir se déplacer, ni le président du Conseil qui était en partance, ni même le président du Parlement européen qui ne s'est pas manifesté. Dorénavant, il y aura un ministre des Affaires étrangères, des ambassades, un vrai service diplomatique à Bruxelles. « Si la volonté politique est au rendez-vous, on peut espérer que l'Europe aura enfin les moyens d'exister sur la scène internationale », a-t-elle ajouté.

En guise de conclusion, Nicole Fontaine a déclaré qu'elle était en total accord avec les déclarations du chef de l'Etat du 4 janvier sur la relance de la politique industrielle d'autant plus facilement qu'elle lui en avait communiqué les grandes lignes lorsqu'elle était au gouvernement (y compris sur la nécessaire réforme de la taxe professionnelle qui plombe les investissements des industriels). Bref, elle est en phase à 100% avec Jacques Chirac, mais lorsqu'on lui demande son choix éventuel entre le président sortant s'il se représentait, et un autre candidat comme le président de l'UMP, elle répond du tac-au-tac : « Joker ! »